

V
AFFAIRE N° 16. - a) - Marché de gré à gré à passer avec la Maison RENAULT-REUNION, pour la fourniture d'une ambulance ESTAFETTE.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer avec la Maison RENAULT-REUNION, un marché de gré à gré, pour la fourniture d'une ambulance Estafette normale (2 brancards), pour le prix de NEUF CENT SIX MILLE QUATRE CENT CINQUANTE CINQ (906 455) Frs CFA.

Le paiement de cette fourniture sera assuré :

- d'une part, par subvention de QUATRE CENT VINGT CINQ MILLE (425 000) Frs CFA, qui nous a été accordée par la M U F A,
- d'autre part, par une inscription au Budget de 1970 au Chap.904 - Art. 215 (autorisation spéciale).

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.
Adopté à l'unanimité.

Approuvé

Lo. Denis le 19 juin 1970

P. le Maire

Le Secrétaire Général

Signé : Ph. Kessley

Pour copie certifiée conforme

Le Directeur des Affaires Financières

AFFAIRE N° 15. - b) - Marché de gré à gré à passer avec la Maison RENAULT-REUNION pour la fourniture d'une fourgonnette 4 L.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer avec la Maison RENAULT-REUNION, un marché de gré à gré, pour la fourniture d'une fourgonnette 4 L vitrée, pour le prix de QUATRE CENT QUATRE VINGT DEUX MILLE (482 000) Frs CFA.

Le paiement de cette fourniture sera assuré :

- d'une part, par une subvention de CENT SOIXANTE DIX MILLE (170 000) Frs CFA, qui nous a été accordée par la M U F A,
- d'autre part, par une inscription au Budget de 1970, Chap.904 - Art.215 (autorisation spéciale).

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé

S^r. Denis le 19 juin

1970

P. de Préfet

Le Secrétaire Général

Signé: P. Kessler

Pour copie certifiée conforme

Le Directeur des Affaires Financières
Ch. Vergereau.